

## **PISCINE NON SURVEILLEE**

### **REGLEMENT INTERIEUR**

Afin de garantir le maximum de sécurité pour tous, de maintenir les installations en bon état, les résidents sont priés de se conformer au présent règlement intérieur et de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène.

- La piscine est réservée **aux seuls résidents** du dimanche au vendredi de 10h à 20h, le samedi de 14h à 20h, qui l'utiliseront sous leur seule responsabilité.
- Les chaussures doivent être déposées à l'extérieur de l'enceinte de l'espace piscine.
- La douche, ainsi que le passage dans le pédiluve sont obligatoires.
  - L'accès est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes non munis d'un certificat de non-contagion.
- Le short de bain et le burkini ne sont pas autorisés et le port du maillot de bain est obligatoire.
- **La piscine n'est pas surveillée. Les enfants de moins de 12 ans et/ou ne sachant pas nager doivent être obligatoirement accompagnés et surveillés par un adulte.**
- Il est strictement interdit :
  - ☛ de fumer, de cracher
  - ☛ de courir autour du bassin,
  - ☛ de pousser ou jeter à l'eau des personnes,
  - ☛ d'introduire des animaux, même tenus en laisse,
  - ☛ de plonger,
  - ☛ de jouer au ballon, de mettre à l'eau des objets volumineux (matelas gonflables)
  - ☛ de manger ou boire aux abords de la piscine.

Tout contrevenant au présent règlement intérieur pourra se voir interdire l'accès à la piscine ou en être expulsé.